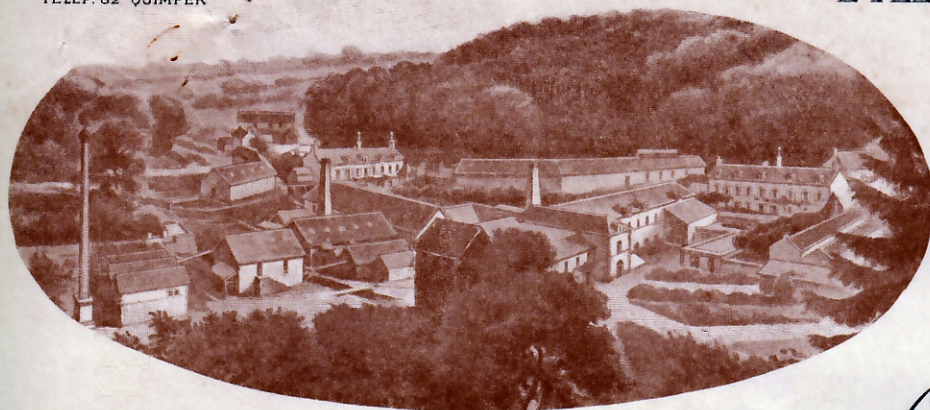


# PAPETERIES D'ODET

PAR QUIMPER, Finistère, FRANCE  
Fondées en 1822

*Papiers à Cigarettes*  
en Rames, Rouleaux & Bobines

**R. BOLLORÉ**



MENTION HONORABLE, PARIS 1839  
MÉDAILLE DE BRONZE, PARIS 1844 & 1878  
MÉDAILLE D'OR  
EXPOSITION UNIVERSELLE, PARIS 1900

MÉDAILLE D'ARGENT, PARIS 1889  
MÉDAILLE D'OR, BRUXELLES 1887  
DIPLOME D'HONNEUR  
EXPOSITION INTERN. BRUXELLES 1910

GRAND DIPLOME D'HONNEUR EXPOSITION GAND 1913  
HORS CONCOURS LEIPZIG 1914

FOURNISSEUR DES ÉTATS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE QUIMPER, REGISTRE N° 4.716

*Odet, le* **Février** 1929

Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire,

Je vous confirme ma lettre de protestation en date du 30 Janvier 1929.

Je proteste contre l'exécution de l'établissement d'un barrage dans le Stangala sur la rivière "L'ODET" tel qu'il est prévu dans le projet déposé pour enquête à la Mairie d car d'après le plan d'eau, non seulement mes décantoirs et les terrains d'épandage servant actuellement à l'épuration de mes eaux résiduaires seraient submergés d'un bout à l'autre de l'année, mais par suite ces eaux tomberaient directement à la rivière non épurées comme autrefois, et je proteste donc d'autant plus contre la submersion de mes terrains d'épandage que, pour donner satisfaction à l'Administration des Eaux & Forêts à la suite d'un rapport des Ponts & Chaussées, j'ai dû acheter ces terrains fort chers et dépenser une forte somme pour y amener les eaux résiduaires et construire des bassins de décantation, afin d'éviter le déversement direct à la rivière des eaux nuisibles aux poissons et aux bêtes qui peuvent s'y abreuver.



R. BOLLORÉ  
PAPETERIES D'ODET  
QUIMPER

R. C. QUIMPER N° 4.716

le /2/29

Monsieur Le Maire

Je proteste en outre contre la suppression de ces terrains qui m'empêcheraient toutes récupérations de pâtes.

L'établissement dudit barrage tel que prévu faisant refouler les eaux presque jusqu'au moulin de Moguéric m'interdirait l'installation d'une chute de 7 mètres que je devais créer sur mes terrains de Moguéric, très en aval dudit moulin de Moguéric.

Tout développement de mon industrie me serait ainsi interdit dans l'avenir, si le barrage du Stangala était autorisé et établi selon les plans du dossier.

Pour tous ces motifs je proteste et m'oppose à l'exécution dudit projet qui me causerait un préjudice considérable dans mon industrie. Sans compter qu'un si grand étang ou lac près de mon usine et de mes habitations ouvrières peut donner d'humidité et peut-être même des épidémies.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.



Copie

ODET, le 30 Janvier 1929

même lettre à  
la Mairie de BRIEC

Monsieur Le Maire  
d'ERGUE-GABERIC  
près QUIMPER (Dpt)

Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance du dossier concernant la création d'une chute d'eau dans le Stangala, je proteste énergiquement, non pas contre la création d'une chute d'eau dans le Stangala, mais contre le projet tel qu'il est établi, car son exécution entraînerait l'inondation totale de mes terrains industriels servant à la décantation et à l'épandage nécessaires à l'épuration de mes eaux résiduaires, ainsi qu'à mes récupérations de pâtes.

La suppression de ces terrains me causerait un préjudice considérable et empêcherait le développement de mon industrie.

En aucun cas, la côte 46,20 du plan du dossier ne peut être dépassée, revanche comprise.

En plus de ce qui précède: depuis 3 ans par suite de brusques avalanches d'eau, nous avons été obligés d'arrêter plusieurs fois nos machines à papier. Une moto-pompe a dû fonctionner de jour et de nuit pendant 3 jours et si la côte proposé de 50.35 était atteinte c'est un véritable désastre assuré.

Je me réserve de développer et de compléter cette protestation

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.



Copie

même lettre  
au Maire d'Égué

Odét

9 Février

9

Monsieur Le Maire

de BRINC-DE-L'ODET

(Dpt)

Monsieur le Maire,

Je vous confirme ma lettre de protestation en date  
du 30 Janvier 1929.

Je proteste contre l'exécution de l'établissement d'un barrage  
dans le Stangala sur la rivière l'"ODET" tel qu'il est prévu dans le  
projet déposé pour enquête à la Mairie de BRINC; car d'après le plan  
d'eau, non seulement mes décantoirs et les terrains d'épandage ser-  
vant actuellement à l'épuration de mes eaux résiduaires seraient sub-  
mergés d'un bout à l'autre de l'année, mais par suite, ces eaux tom-  
beraient directement à la rivière, non épurées comme autrefois. Je  
proteste donc d'autant plus contre la submersion de mes terrains  
d'épandage que, pour donner satisfaction à l'Administration des Eaux  
et Forêts à la suite d'un rapport des Ponts-et-Chaussées, j'ai dû  
acheter ces terrains fort chers et dépenser une forte somme pour ame-  
ner les eaux résiduaires et construire des bassins de décantation,  
afin d'éviter le déversement direct à la rivière des eaux nuisibles  
aux poissons et aux bêtes qui peuvent s'y abreuver.

.....



le 9/2/29

Monsieur Le Maire

de BRIEC

En outre, la suppression de ces terrains m'empêcheraient toutes récupérations de pâtes.

L'établissement dudit barrage tel que prévu faisant refouler les eaux jusqu'au moulin de Mougéric m'interdirait l'installation d'une chute de 7 mètres que je devais créer sur mes terrains de Mougéric, très en aval dudit moulin de Mougéric.

Tout développement de mon industrie me serait ainsi interdit dans l'avenir, si le barrage du Stangala était autorisé et établi selon les plans du dossier.

Pour tous ces motifs, je m'oppose à l'exécution dudit projet qui me causerait un préjudice considérable dans mon industrie. Sans compter qu'un si grand étang ou lac près de mon usine et de mes habitations ouvrières peut donner d'humidité et peut-être même des épidémies.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.



R. BOLLORE  
QUIMPER

DUPLICATA de notre LETTRE  
au SUD FINISTERE ELECTRIQUE - QUIMPER

*Odet le 10 mai 1930*

Monsieur le Directeur du  
SUD FINISTERE ELECTRIQUE  
Benelle du Moulin au Duc  
QUIMPER ( Dpt. )

Monsieur ,

Comme suite à la conversation que j' ai eu le plaisir d' avoir avec vous avant-hier, j' accepte de vous donner gratuitement tous les terrains qui vous seraient nécessaires pour faire remonter le plan d' eau sur la parcelle 220, section C. en KERFEUNTEUN .

J' accepte également de vous autoriser à extraire de la dite parcelle, qui est précisément celle dans laquelle s' encastrera votre barrage , toutes les pierres qu' il vous sera nécessaire d' avoir pour la construction du barrage tel qu' il est prévu dans notre accord sous seing-privé , en date du 3 Mai ( ceci représente un mc de pierres considérable avec la facilité et l' économie pour vous de supprimer les charrois . ) .

En échange vous me cèderiez définitivement l' exclusivité du droit de chasse & pêche, non seulement sur la parcelle de 220 en question mais encore sur toute la surface de la retenue d' eau et les rives de cette retenue aussi bien que sur les terrains situés en aval ; en un mot sur toutes les rives et terrains vous appartenant et dépendant de la chute dite du STANGALA . Il va sans dire que vous auriez également tous droits de chasse et de pêche .

Dans l' attente de vous lire en retour, je vous prie d' agréer, Monsieur le Directeur, l' expression de mes sentiments très distingués.

R. BOLLORE

P.S.- Vous seriez bien aimable de me confirmer cet accord.



Paris, le 8 Février 1929

Monsieur LAYRLE, Président de la  
Fédération Finistérienne des Sociétés  
de Pêcheurs à la Ligne  
19, rue Bourg-les-Bourgs  
QUIMPER

Monsieur,

J'ai bien reçu votre très intéressante lettre du 3 courant et ne puis qu'applaudir au résultat que vous avez déjà obtenu.

Le projet actuel de la Société du Sud-Finistère, dont 75 des actions sont possédées par Lebon, a pour moi, pour vous et l'agriculture un inconvénient considérable : c'est qu'il noie complètement les terrains d'épandage que j'avais organisés conformément à la mise en demeure des Eaux et Forêts, et ces terrains d'épandage étant les seuls qui soient situés en contre-bas de mes eaux usées, je serai désormais dans l'impossibilité de filtrer mes eaux avant de les rejeter à la rivière : voyez poissons, voyez abreuvement des bestiaux.

Je regrette de ne pouvoir me déplacer actuellement, mais je suis au lit avec une crise d'appendicite.

Je vous signale également que j'ai obtenu une protestation de tous les docteurs de la ville de Quimper contre la création de cette chute d'eau, qui est destinée à marcher en pointe, c'est-à-dire, pour fixer les idées, si on prend les mois de Juin, Juillet, Août Septembre et Octobre, de 7 heures du soir à minuit, au moment des grands appels de courant mettant ainsi à sec, sauf entre 7 heures du soir et minuit, pendant quelque chose comme 19 heures, la portion de rivière comprise entre le barrage situé à la pointe de Griffonez et le quai du Stéir ancien poste - séjour des résidus des épouls de Quimper pendant 19 heures - odeurs - typhoïdes.

Du côté amont, le bassin, au lieu de se trouver entre des rives escarpées, se trouve situé sur des terrains bas qui, se desséchant quand on videra la retenue d'eau chaque jour, engendreront moustiques et fièvres.

Je constate également qu'on m'a imposé une vanne automatique de 14 m. qui m'a coûté 200.000 Frs mise en place pour un barrage de 1 m 20 de haut, alors que, dans le cas présent, il n'y a aucune vanne automatique de prévue pour un barrage de 10 mètres de haut.

T.S.V.P.



Je ne parle pas de l'échelle à poissons qui ne sert absolument à rien dès que le barrage dépasse 4 ou 5 mètres de haut.

J'ai le plaisir de vous confirmer la lettre que j'ai écrite à M. Chuto et j'aurai le plaisir de vous remettre ce don lorsque je vous rencontrerai ou que je rencontrerai M. Chuto à mon prochain voyage à Quimper.

Agréez, Monsieur, mes salutations distinguées.